



Confrontation car déposer plainte

Par **tjbouchra**, le **02/06/2016** à **10:46**

bonjour,Maitre je vs ecris car javais depose plainte le 31/01/2016 pour agression de la part de la maitresse de mon marie et lui dont javais ce jour emmener mes enfants vers leur père et sur place été agresser devant mes enfants,hier le01/05/2016 jetais convoqué pour confrontation dont jai recut la convoquation part téléphone et non part courrier,sur place je nétais pas bien,ensuit le commissaire ma apeler et monté a létage dont jai vue sa maitresse et ensuite rentré dans le bureau,sur la base cé moi la victime je nest rien compris le commissaire cé mis a crier en frappant sur le clavier et dire des gros mot,mon cœur ses mis a battre fort,il ne sais pas excusez et jai finit par lui décriis ma plainte mais il ne me laissais pas parler il criait et tapait sur la sonnette constament sur sa table tandis que la partie adverse ne lui disait rien et sachant que mon marie nest pas venue a la confrotation,maitre je narive plus a dormir et sachant que sa maitresse a mentit que soit disant que je lai giflé ou sont lé témoin,moi oui jai des temoin et mes enfants,je voudrais juste savoir et ce que ce commissaire a le droit de reagir en vers moi comme sa,cé mr limonté de villeubanne,dois apeler le chef de service,